

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **KAMBEL 480 SL** en **KAMBA 480 SL***

de la société **GHARDA CHEMICALS LIMITED**

enregistrée sous le **n°2020-0070**

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	
	Nouvelle dénomination KAMBA 480 SL
	Ancienne dénomination KAMBEL 480 SL
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	GHARDA CHEMICALS LIMITED Holbrook House CROYDON CR9 6AD Royaume-Uni
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	480 g/L - dicamba
Numéro d'intrant	141-2018.01
Numéro d'AMM	2180271
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

23 JAN. 2020

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

